

Notice licence saison 2021-2022

Football Club de la Côte St André

230 Avenue Charles de Gaulle

38 260 La Côte St André

Tel : 04 74 20 23 50 - mail : fcsa38@orange.fr



Cher(e)s adhérent(e)s, la période de renouvellement des licences est arrivée, voici quelques informations et conseils pour que tout soit en règle dès le début de la saison prochaine :

→ Les inscriptions se font uniquement lors des permanences licences.

→ Aucune demande de licence ne sera traitée s'il manque l'un des documents obligatoires ou si le règlement n'est pas déposé lors des journées de permanence.

Pièces à fournir lors des permanences :

Renouvellement :

Pour les licenciés au club cette saison, la saisie de votre demande de licence s'effectuera de manière dématérialisée. Vous recevrez dans vos boîtes mails à compter du 6 juin prochain (vérifiez également vos spams et indésirables), votre demande de renouvellement de licence pour la saison 2020-2021. Vous pouvez ainsi faire votre demande en ajoutant le certificat médical si besoin et la photo d'identité à distance. Il vous restera à nous transmettre le règlement ainsi que la fiche de renseignement lors des permanences.

Nouveaux licenciés :

- Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pages parents et enfant si mineur)
- Une photo d'identité sur fond clair
- Le règlement de la licence (tarifs ci-après)
- La fiche de renseignement complétée

TARIFS			
Baby né en 2017 ⁽¹⁾	60€	U15 né en 2008 et 2007	210€
U6 – U7 né en 2016 et 2015	100€	U16 – U20 né entre 2006 et 2002	220€
U8 – U9 né en 2014 et 2013	130€	Séniors nés en 2001 et avant ⁽²⁾	220€
U10 – U11 né en 2012 et 2011	150€	Séniors nés en 2001 et avant, muté	270€
U13 né en 2010 et 2009	190€	Foot loisirs (tenues non-comprises)	50€

Ce prix comprend un survêtement haut et bas + chaussettes + short (U6 à U17) + 1 tee-shirt.

⁽¹⁾ Pour les babies le prix comprend 1 tenue d'entraînement (short, chaussettes et tee-shirt)

⁽²⁾ Pour les seniors présents au club sur la saison 2020-2021, le survêtement n'est pas compris

Remise familles (hors foot loisirs) : 10 % pour 2 licenciés, 15% pour 3 licenciés et +

Moyens de paiement : chèques (4X sans frais), espèces, chéquiers jeunes, PASS'Région, chèques vacances / coupons sport ANCV

Le FCSA n'est pas assuré pour la perte ou vol d'objets ; ne laissez pas d'objets de valeur dans les vestiaires notamment, le port de bijoux étant interdit, les confier à quiconque (éducateur compris) est sous la responsabilité exclusive du propriétaire.